



**Pôle
territorial**

Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne

Annexes

PLAN D'ACTION GAL VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE 2021-2027



Cofinancé par l'Union européenne



Développer une offre de services, de logements et de commerces des centres-bourgs garantissant la cohésion sociale

| OBJECTIF PRIORITAIRE 1 | RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN INSUFFLANT UN DYNAMISME DURABLE | |
|---|--|-------------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | FEDER OS5 | Montant prévisionnel : 545 231 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Objectifs : Développer une offre d'habitat prenant en compte les nouvelles configurations des ménages (personnes seules, couples sans enfants, familles monoparentales, etc.) et le vieillissement de la population Favoriser l'attractivité résidentielle des centres-bourgs afin de développer l'économie présenteielle du territoire Favoriser l'installation et le développement d'activités économiques et commerciales diversifiées Favoriser une consommation économe des espaces par le réinvestissement des espaces déjà urbanisés et vacants (requalification des friches notamment) Proposer des services de proximité et adaptés aux besoins de la population : garde d'enfants, accès aux soins, accès au numérique, etc.)</p> <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le tissu économique et commercial de proximité ▪ Créer de la valeur sur le territoire ▪ Rendre la densification des centralités plus désirable ▪ Réduire l'utilisation de la voiture individuelle ▪ Ralentir l'artificialisation des sols ▪ Faciliter l'accès au logement pour tous | |
| Types d'actions soutenues | <p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infrastructures d'accueil des professionnels de santé dans le but de renforcer l'attractivité médicale ▪ Actions favorisant le rapprochement des services à la population (Exemple : mutualisation...) ▪ Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics ▪ Réhabilitation de bâtiments pour l'installation notamment de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) ▪ Aménager des centres-villes connectés / Numérique (ouvrir le rural à l'extérieur) hors démarche Smart territoire ▪ Développement de la cyclo-logistique (livraison/taxi en vélo, maintien d'un lien de proximité) <p>Habitat : uniquement logements sociaux (à l'exception des logements intergénérationnels) de – de 20 logements dont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Solutions d'habitat innovantes (Exemple : habitat intergénérationnel, habitat participatif, colocation entre aînés, logements évolutifs adaptés au vieillissement, etc.) intégrant des actions de développement durable (composteur collectif, local à vélo, choix d'une énergie renouvelable, récupération des eaux de pluies, utilisation de matériaux biosourcés, etc.) et pouvant être organisés autour d'équipements collectifs comme des crèches, des établissements médico-sociaux, ou des restaurants associatifs, favorisant la création d'une synergie entre les équipements et les générations ▪ Hébergements de proximité, temporaires ou non, proches du lieu d'emploi, du lieu de formation pour des publics fragiles (logements sociaux pour les familles, pour les jeunes et logements sociaux partagés en colocation) bénéficiant d'un agrément de l'Etat ou d'un prêt PLS (Prêt Locatif Social), PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ▪ Structures de logements adaptés de type foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales, maisons relais, logements foyers pour personnes âgées. <p>Commerces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements à vocation économique favorisant le maintien et le développement d'une offre commerciale diversifiée de proximité et adaptée aux besoins ▪ Création de points de retrait pour les communes/espaces sans commerces ou organisation de tournées ▪ Actions de requalification urbaine et immobilières visant à favoriser le parcours commercial en centre-bourg | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ▪ les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole. ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature ▪ les panneaux photovoltaïques | |
| Conditions d'éligibilité des opérations | Les projets doivent se situer en centre-ville/centre-bourg. | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | Jusqu'à 60%. Dans la limite des dispositions règlementaires européennes et nationales | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 15000 € d'aide minimum prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | 50 000€ + 10 000€ Eco-bonus (accordé pour les travaux si l'isolation thermique est réalisée à l'aide de matériaux biosourcés) d'aide FEDER | |

TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | -1 point | 1 point | 2 points | Note |
|--|--|--|--|-------------|
| Sortie de vacance | Construction d'un bâtiment neuf impliquant une consommation d'espace nu (hors densification/dent creuse) | Construction suite à la démolition d'une friche ou changement de destination d'un bâtiment | Le projet prend place dans un bâtiment réhabilité OU Le projet est itinérant ou mutualise plusieurs services en un même lieu | _/2 |
| Impact sur l'emploi et l'activité économique | Favoriser les réseaux courts | | | _/1 |
| | Projet de création d'un ou plusieurs emplois | | | _/1 |
| | Proximité d'autres commerces et/ou services (<i>favorisant le parcours marchand et la revitalisation des centres-bourgs</i>) | | | _/1 |
| | Présence d'une étude de marché ou d'une analyse du territoire permettant d'identifier les besoins en logements, services, commerces etc. | | | _/1 |
| Exemplarité énergétique | Travaux (Audit énergétique et état projeté demandés pour analyse) : Pour les bâtiments anciens, viser au minimum un DPE C après rénovation et un gain énergétique d'au moins 30%. Pour les bâtiments neufs, viser un DPE B minimum. Prise en compte du confort d'été Equipements : Peu énergivores (étiquette énergie B minimum lorsque applicable) et/ou utilisant une énergie renouvelable/ « propre » (exclusion des énergies fossiles). | | | _/2 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | _/8 |
| Ecobonus | Utilisation uniquement de matériaux biosourcés pour l'isolation d'au moins deux types de surface (combles, murs, planchers) OUI : + 10 000€ NON : pas d'écobonus (Sous réserve de respecter le taux d'aide maximal. Bonus attribuable uniquement pour les projets atteignant le plafond d'aide et dont le taux d'aide publique est inférieur à 80%) | | | |
| TOTAL GLOBAL | | | | _/20 |

FICHE ACTION 2

Valoriser et aménager des espaces publics fonctionnels permettant de créer du lien

| OBJECTIF PRIORITAIRE 1 | RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN INSUFFLANT UN DYNAMISME DURABLE | |
|---|--|---------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | FEDER OS5 | Montant prévisionnel : 350 000€ |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'image des centres-bourgs, créer du lien, favoriser le bien-être au quotidien ▪ Poursuivre le réinvestissement sur les centres-villes et bourgs pour favoriser un retour des habitants et contribuer au maintien des commerces <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre le cadre de vie plus attractif et qualitatif ▪ Diminuer la dangerosité des bourgs pour les riverains, les piétons et les cyclistes ▪ Réduire l'impact environnemental des actions humaines | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'espaces innovants agréables et fonctionnels (design actif, mobilier urbain, jardins publics, etc.) ▪ Requalification des espaces publics : végétalisation, embellissement, ilots de fraîcheur | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ▪ les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ▪ Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature | |
| Conditions d'éligibilité des opérations | Les projets doivent se situer en centre-ville/centre-bourg. | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | Jusqu'à 60%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 15000 € d'aide minimum prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | 50 000 € d'aide FEDER | |



TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 1 point | 2 points | 3 points | Note | |
|-----------------------------------|--|---|--|------|-------------|
| Désimperméabilisation des sols | Le projet se situe sur une surface totalement désimperméabilisée | Le projet compte au moins 20% de sa surface désimperméabilisée | Le projet compte au moins 50% de sa surface désimperméabilisée | _/3 | |
| Professionnalisation | Le porteur de projet fait appel à un paysagiste concepteur | Le porteur de projet fait appel à des compétences spécifiques (hydrologie, sociologie, médiation, design actif, etc.) | | _/2 | |
| Exemplarité environnementale | Le guide des essences locales mis à jour a été consulté, les essences sélectionnées en proviennent pour la grande majorité | | | | _/1 |
| | Utilisation de matériaux de qualité et/ou innovants | | | | _/1 |
| | Gestion des eaux pluviales (au moins une proposition mise en œuvre) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Système pour la dépollution des eaux pluviales, ▪ Réalisation d'une étude de sol afin de vérifier la capacité du sol à infiltrer les eaux pluviales, ▪ Réutilisation des eaux de pluies pour l'arrosage, les wc, ou autres ▪ Gestion des eaux pluviales à la parcelle | | | | _/1 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | | _/8 |
| TOTAL GLOBAL | | | | | _/20 |



FICHE ACTION 3

Faire du patrimoine et de la culture un levier d'attractivité, d'identité et de développement du territoire

| OBJECTIF PRIORITAIRE 1 | RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN INSUFFLANT UN DYNAMISME DURABLE | |
|---|--|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | FEDER OS5 | Montant prévisionnel : 200 000 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un projet culturel territorial cohérent, durable et concerté à l'échelle du territoire ▪ Garantir l'accessibilité à la culture par le plus grand nombre tout au long de l'année ▪ Maintenir la qualité et la diversité des paysages naturels et bâtis ▪ Favoriser les coopérations territoriales pour faire rayonner la culture du territoire et soutenir les partenariats créatifs <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amener la culture dans les territoires ruraux ▪ Créer une identité du territoire ▪ Intégrer les habitants et usagers dans la valorisation du patrimoine ▪ Conforter l'action publique en faveur de la culture ▪ Avoir une politique culturelle structurante sur toutes les saisons | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes et investissements pour la création et la pérennisation de lieux de culture innovants (pérennes ou éphémères) ▪ Outils de médiation culturelle et artistique ▪ Actions et équipements favorisant la création artistique, notamment en lien avec le patrimoine bâti et paysager ▪ Restauration et réhabilitation du petit patrimoine ▪ Projets donnant de nouveaux usages au patrimoine ▪ Projets innovants et hybrides mêlant la protection du patrimoine, le développement du commerce, de la culture et de l'éducation ▪ Actions favorisant la formation/sensibilisation aux enjeux patrimoniaux (scolaires, élus, techniciens, habitants...) ▪ Développement de parcours sur le patrimoine industriel ▪ Projets intégrant l'économie culturelle et créative | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ▪ les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ▪ Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature | |
| Conditions d'éligibilité des opérations | Les projets doivent se situer en centre-ville/centre-bourg. | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | Jusqu'à 60%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 15000 € d'aide minimum prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | 25 000 € d'aide FEDER | |

TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | Note | |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|---|------|-------------|
| Public cible | Le projet vise un public restreint | Le projet vise un public large | Le projet prend spécifiquement en compte les publics les plus vulnérables pour atteindre un certain degré d'inclusivité | _/2 | |
| Impact économique et sociétal | Participe à la promotion du territoire et de son identité | | | _/1 | |
| | Projet de création d'un ou plusieurs emplois | | | _/1 | |
| | Mise en place d'un chantier participatif | | | _/1 | |
| | Dispose d'un caractère innovant (non présent sur le territoire ou très peu répandu) | | | _/1 | |
| | Participe à l'animation du territoire en dehors de la haute saison | | | _/1 | |
| Exemplarité environnementale | Communication éco-exemplaire autour du projet à destination de la population | | | _/1 | |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | | _/8 |
| TOTAL GLOBAL | | | | | _/20 |



FICHE ACTION 4

Accompagner l'essor du tourisme durable sur le territoire

| OBJECTIF PRIORITAIRE 1 | RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN INSUFFLANT UN DYNAMISME DURABLE | |
|---|---|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | FEDER OS5 | Montant prévisionnel : 280 000 € |
| <p>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</p> | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un maillage de l'offre touristique à l'échelle du territoire, facteur d'attractivité territoriale ▪ Structurer et développer une offre touristique durable ▪ Création d'offres touristiques « slow tourisme » ▪ Renforcer l'attractivité du territoire autour des thématiques identitaires <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux accueillir les touristes ▪ Doter le territoire d'une offre touristique complète ▪ Bénéficier d'une offre en hébergements diversifiée, de qualité et à sensibilité écoresponsable | |
| <p>Types d'actions soutenues</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion, aménagements et équipements des liaisons douces à vocation touristique entre les sites urbains et d'intérêt (les bourgs des villages traversés, les cœurs urbains, les sites touristiques) et les différentes voies cyclables (voie verte, pistes cyclables, véloroutes, etc.) hors création de piste cyclable ▪ Création de services et équipements liés aux mobilités douces ▪ Création et rénovation d'équipements touristiques ▪ Création et rénovation d'hébergements touristiques ▪ Développement d'outils numériques pour la mise en réseau et la mise en valeur des entités touristiques ▪ Création et mise en place d'une signalétique touristique commune ▪ Création d'itinéraires touristiques intégrant une activité fluviale ▪ Etude de mise en tourisme | |
| <p>Inéligibilités</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ▪ les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ▪ Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature <p>Les projets de mobilité durable situés sur le territoire de Val de Garonne Agglomération, considéré comme AOM Urbain, sont inéligibles.</p> | |
| <p>Taux max. d'aide publique</p> | <p>100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum</p> | |
| <p>Taux d'aide</p> | <p>Jusqu'à 60%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales</p> | |
| <p>Planchers</p> | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 15000 € d'aide minimum prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| <p>Plafonds</p> | <p>25 000€ d'aide FEDER + 10 000€ Eco-bonus (accordé pour les travaux si l'isolation thermique est réalisée à l'aide de matériaux biosourcés)</p> | |

TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | Note |
|-----------------------------------|---|---------|----------|-------------|
| Impact économique et sociétal | Tend à valoriser des ressources locales (humaines, matérielles, alimentaires...) | | | _/1 |
| | Projet de création d'un ou plusieurs emplois | | | _/1 |
| | Incitation à des modes de déplacement alternatifs en proposant des équipements sur place | | | _/1 |
| | Projet répond au cahier des charges pour l'obtention d'un label touristique* | | | _/1 |
| | Prévoit l'ouverture du site/hébergement au moins 8 mois dans l'année | | | _/1 |
| | Attention particulière donnée pour inclure des publics vulnérables ou en situation de handicap | | | _/1 |
| Exemplarité environnementale | <p>Travaux (Audit énergétique et état projeté demandés pour analyse) :</p> <p>Pour les bâtiments anciens, viser au minimum un DPE C après rénovation et un gain énergétique d'au moins 30%.</p> <p>Pour les bâtiments neufs, viser un DPE B minimum.</p> <p>Prise en compte du confort d'été</p> <p>Équipements :</p> <p>Peu énergivores (étiquette énergie B minimum lorsque applicable) et/ou utilisant une énergie renouvelable/ « propre » (exclusion des énergies fossiles).</p> | | | _/2 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | _/8 |
| Ecobonus | Utilisation uniquement de matériaux biosourcés pour l'isolation d'au moins deux types de surface (combles, murs, planchers) OUI : + 10 000€ NON : pas d'ecobonus (Sous réserve de respecter le taux d'aide maximal. Bonus attribuable uniquement pour les projets atteignant le plafond d'aide et dont le taux d'aide publique est inférieur à 80%) | | | |
| TOTAL GLOBAL | | | | _/20 |

*accueil vélo, hébergement pêche, tourisme et handicap, vignobles et découverte, accueil paysan, bienvenue à la ferme, ecolabel européen, etc. Le porteur de projet fournit une attestation d'engagement indiquant qu'il s'engage à labéliser son hébergement à l'issue des travaux ou de l'ouverture de son hébergement.

FICHE ACTION 5

Développer des outils de planification opérationnelle

| OBJECTIF PRIORITAIRE 1 | RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN INSUFFLANT UN DYNAMISME DURABLE | |
|---|--|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | LEADER | Montant prévisionnel : 287 053 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter le territoire d'outils permettant de planifier son développement à moyen et long terme ▪ Créer des outils au service de l'attractivité et du maillage du territoire <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître la cohérence des projets d'aménagement des communes ▪ Améliorer la qualité des logements disponibles ▪ Développer une stratégie globale à l'échelle des communes et des EPCI | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de stratégies d'attractivité (résidentielle, de services, santé, mobilité, etc.) ▪ Elaboration de plans de végétalisation ▪ Renouvellement des outils existants (Exemple : OPAH-RU, PIG, opérations façades...) ▪ Actions de mise en place de nouveaux outils : permis de louer, bail à réhabilitation, charte patrimoniale, etc. ▪ Identification et diagnostic des sites pouvant accueillir des projets d'urbanisme transitoire et/ou circulaire et/ou innovant ▪ Elaboration de plans de référence ▪ Etude pour des projets de quartiers nouveaux, écoquartiers | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle), ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. <p>Les projets faisant l'objet d'une obligation réglementaire ne pourront être soutenus.</p> | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | 80% | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | 20 000€ d'aide FEADER | |



TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | Note | |
|-----------------------------------|---|--|---|------|-------------|
| Innovation territoriale | L'étude porte sur la mise en place d'un outil ou d'un projet déjà répandu sur le territoire | L'étude porte sur la mise en place d'un outil ou d'un projet peu répandu sur le territoire | L'étude porte sur la mise en place d'un outil ou d'un projet qui n'existe pas sur le territoire | _/2 | |
| Plus-value technique de l'étude | Cahier des charges comprend un passage à une maîtrise d'œuvre | | | | _/2 |
| | Etude pluridisciplinaire ET apportant une vision d'aménagement à long terme | | | | _/1 |
| | Le porteur de projet fait appel à des compétences spécifiques (hydrologie, sociologie, médiation, design actif, etc.) | | | | _/1 |
| | Transférabilité* de l'étude (réutilisation dans le futur pour d'autres usages) | | | | _/2 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | | _/8 |
| TOTAL GLOBAL | | | | | _/20 |

* La transférabilité d'une recherche réfère à la possibilité de généraliser les observations à d'autres objets ou d'autres contextes.



FICHE ACTION 6

Développer un report modal vertueux favorisant un maillage territorial optimal

| OBJECTIF PRIORITAIRE 2 | CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU BIEN-ÊTRE ET À L'INNOVATION | |
|---|---|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | FEDER OS5 | Montant prévisionnel : 400 000 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les mobilités douces et le covoiturage ▪ Favoriser la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle notamment pour les déplacements domicile-travail <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer l'usage de la voiture personnelle et augmenter la part modale du vélo ▪ Développer de nouvelles habitudes de déplacements doux ▪ Mailler le territoire en pistes cyclables et/ou vélo routes ▪ Rendre les pratiques cyclables plus sécurisées ▪ Diminuer la production de GES | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de stationnements vélos et autres services aux cyclistes ▪ Développement d'aires de covoiturage ▪ Développement de pôles d'échanges multimodaux (études et travaux) ▪ Extension et aménagement de pistes cyclables et voie verte/vélo routes hors vocation touristique ▪ Infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ; ▪ les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole. ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | Jusqu'à 60%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 15000 € d'aide minimum prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | 100 000€ d'aide FEDER. | |
| Eligibilité géographique | Le projet doit être localisé sur le territoire du GAL hors VGA. | |



TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 1 point | 2 points | Note |
|---|--|---|-------------|
| Maillage du territoire | Permet de relier des sites touristiques, des zones résidentielles ou des zones d'activités | Permet de relier des sites prioritaires tels que des établissements scolaires ou au moins une ligne de transport public | _/2 |
| Exemplarité environnementale | Matériaux et équipements innovant | | _/1 |
| | Qualité environnementale de l'infrastructure et des abords | | _/2 |
| Pôle d'échange multimodal et aires de covoiturage | Propose au moins trois types de mobilités | | _/1 |
| | S'intègre dans un plan de mobilité | | _/1 |
| Piste cyclable et ses aménagements sont situés | Uniquement en site propre ou voie verte | | _/2 |
| | Sur une vélo route | | _/1 |
| | Est référencée sur une plateforme déjà existante | | _/1 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | _/8 |
| TOTAL GLOBAL | | | _/20 |

FICHE ACTION 7

Développer des mobilités durables et inclusives

| OBJECTIF PRIORITAIRE 2 | CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU BIEN-ÊTRE ET À L'INNOVATION | |
|---|--|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | LEADER | Montant prévisionnel : 225 000 € |
| <p>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</p> | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire une stratégie pour la mobilité de demain : accentuer le transport à la demande et les mutualisations ▪ Prendre en compte les mobilités solidaires pour les différents publics du territoire <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer l'autosolisme ▪ Diminuer la production de GES ▪ Avoir un maillage cohérent des mobilités durables et inclusives ▪ Diminuer l'isolement des publics fragiles ▪ Faciliter la mobilité des jeunes | |
| <p>Types d'actions soutenues</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signalétique piétonne favorisant la circulation des piétons en centre-bourg ▪ Sensibilisation, éducation des usagers de la route aux bonnes pratiques afin d'améliorer la coexistence des différents modes de transport ▪ Mise en place de concept d'auto-partage (mise en commun de véhicule) et de transport à la demande ▪ Initiatives ingénieuses : mutualisation des places de stationnement, création de plateforme numérique pour le covoiturage, pédibus, cyclobus, etc. ▪ Elaboration de schémas/plans de mobilité ▪ Actions favorisant l'optimisation des moyens de transport déjà en place (plateforme de mutualisation, etc.) ▪ Plateformes de mobilité solidaire ▪ Projets de mobilité solidaire (garages solidaires, pilotes pour les personnes à mobilité réduite, etc.) | |
| <p>Inéligibilités</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. <p>Les projets faisant l'objet d'une obligation réglementaire ne pourront être soutenus.</p> | |
| <p>Conditions d'éligibilité des opérations</p> | <p>Les projets doivent se situer en centre-ville/centre-bourg.</p> | |
| <p>Taux max. d'aide publique</p> | <p>100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum</p> | |
| <p>Taux d'aide</p> | <p>80%</p> | |
| <p>Planchers</p> | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| <p>Plafonds</p> | <p>70 000 € d'aide FEADER</p> | |

TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|---|-------------|
| Public cible | Le projet vise un public ciblé | Le projet vise un public large | Le projet prend spécifiquement en compte les publics les plus vulnérables pour atteindre un certain degré d'inclusivité | _/3 |
| Plus-value technique de l'étude | Participe au maillage du territoire | | | _/1 |
| | Projet de création d'un ou plusieurs emplois | | | _/1 |
| | Dispose d'un caractère innovant (non présent sur le territoire ou très peu répandu) | | | _/1 |
| | Tend à valoriser des ressources locales (humaines, matérielles, etc.) | | | _/1 |
| | Recours au design actif | | | _/1 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | _/8 |
| TOTAL GLOBAL | | | | _/20 |



FICHE ACTION 8

Favoriser une alimentation durable et accessible pour tous

| OBJECTIF PRIORITAIRE 2 | CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU BIEN-ÊTRE ET À L'INNOVATION | |
|---|--|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | LEADER | Montant prévisionnel : 175 209 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner accès à une alimentation durable au plus grand nombre ▪ Développer les circuits courts, la vente directe et la mise en place de l'agroécologie ▪ Favoriser des pratiques alimentaires respectueuses de l'environnement <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer de nouvelles façons de consommer ▪ Diffuser des connaissances et des pratiques sur l'alimentation saine, durable et locale ▪ Diminuer le gaspillage alimentaire | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de circuits courts et leur mise en valeur ▪ Nouvelles formes de pratiques agricoles (centre-ville nourricier, jardins collectifs, etc.) ▪ Cuisine/atelier partagé ▪ Centre d'interprétation ▪ Actions autour de l'alimentation durable (ateliers pratiques, cours de cuisine, etc.) ▪ Sensibilisation à l'alimentation, nutrition, bonnes pratiques, etc. ▪ Equipements des cantines scolaires pour favoriser l'utilisation de produits frais et bio ▪ Ateliers de transformation | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ». ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | 80% | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | 35 000€ d'aide FEADER | |



TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|---|-------------|
| Public cible | Le projet vise un public ciblé | Le projet vise un public large | Le projet prend spécifiquement en compte les publics les plus vulnérables pour atteindre un certain degré d'inclusivité | _/3 |
| Impact économique et sociétal | Favoriser la production locale et la consommation de produits de saison | | | _/1 |
| | Projet de création d'un ou plusieurs emplois | | | _/1 |
| | Eco-exemplarité (valoriser les déchets, préservation des ressources (eau, énergie), choix des emballages) | | | _/1 |
| | Tend à valoriser des ressources locales (humaines, matérielles, etc.) | | | _/1 |
| | Promotion des pratiques agroécologiques (bio, biodynamie, permaculture, etc.) | | | _/1 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | _/8 |
| TOTAL GLOBAL | | | | _/20 |



FICHE ACTION 9

Promouvoir des pratiques innovantes et l'économie sociale et solidaire

| OBJECTIF PRIORITAIRE 2 | CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU BIEN-ÊTRE ET À L'INNOVATION | |
|--|---|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | LEADER | Montant prévisionnel : 300 000 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accentuer le maillage de l'ESS sur le territoire ▪ Participer à la démobilité des pratiques ▪ Favoriser les solutions innovantes de l'économie circulaire ▪ Développer des actions en faveur de la jeunesse ▪ Développer l'offre de formation sur le territoire <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la mixité sociale ▪ Optimiser l'utilisation des ressources ▪ Améliorer l'accès à la formation | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de lieux d'échanges et de partages, cafés associatifs, tiers-lieux, coworking, espaces de vie sociale, etc. Possibilité d'intégrer un coin recyclerie dans les lieux d'échanges et de partage. ▪ Actions autour du lien intergénérationnel, mentorat, parrainages, transmission de gestes, de traditions, chantiers participatifs, etc. | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ». ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. | |
| Conditions d'éligibilité des opérations | <p>Les projets doivent se situer en centre-ville/centre-bourg.</p> | |
| Taux max. d'aide publique | <p>100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum</p> | |
| Taux d'aide | <p>80%</p> | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | <p>25 000 € d'aide FEADER</p> | |



TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

| Critères | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|---|-------------|
| Public cible | Le projet vise un public ciblé | Le projet vise un public large | Le projet prend spécifiquement en compte les publics les plus vulnérables pour atteindre un certain degré d'inclusivité | _/3 |
| Impact économique et sociétal | Participe au maillage du territoire | | | _/1 |
| | Projet de création d'un ou plusieurs emplois | | | _/1 |
| | Dispose d'un caractère innovant (non présent sur le territoire ou très peu répandu) | | | _/2 |
| | Tend à valoriser des ressources locales (humaines, matérielles, etc.) | | | _/1 |
| TOTAL CRITERES SPECIFIQUES | | | | _/8 |
| TOTAL GLOBAL | | | | _/20 |



FICHE ACTION 10

Assurer un maillage à l'échelle du PETR V3G autour d'une thématique ou d'une approche territoriale

| OBJECTIF PRIORITAIRE 3 | ASSURER UN MAILLAGE À L'ÉCHELLE DU PETR V3G AUTOUR D'UNE THÉMATIQUE OU D'UNE APPROCHE TERRITORIALE | |
|--|---|---------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | FEDER OS5 | Montant prévisionnel : 90 000 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>L'ingénierie cofinancée devra porter sur l'amorçage d'un projet ou sur un projet thématique ou transversal, à l'échelle de l'ensemble du territoire et aura pour objet de développer un maillage territorial cohérent.</p> <p>Les thématiques jusqu'ici identifiées sont la culture et la mobilité, mais toutes autres thématiques nécessaires au bon développement du territoire pourront faire l'objet d'une mission co-financée au titre de cette fiche-action.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un maillage territorial satisfaisant des équipements et événements culturels existants et futurs ▪ Assurer une animation et un développement de l'offre culturelle à l'échelle du territoire ▪ Développer un maillage territorial pour les différentes mobilités ▪ Assurer une cohérence et une continuité des façons de se déplacer à l'échelle du territoire <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les droits culturels de chacun ▪ Faciliter les déplacements sur le territoire | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cofinancement d'un VTA (volontariat territorial en administration) dans le cadre de l'amorçage d'un projet ou de la mise en place d'un projet thématique à l'échelle du PETR V3G ▪ Co-financement d'une mission d'amorçage de projet ou d'une mission sur un projet thématique ou une approche territoriale à l'échelle du PETR Val de Garonne Guyenne Gascogne | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ; ▪ les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole. ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.. | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | Jusqu'à 50%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 15000 € d'aide minimum prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | / | |

TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |



FICHE ACTION 11

Projet de coopération transnational - Développer l'itinérance culturelle

| OBJECTIF PRIORITAIRE 4 | COOPÉRATION | |
|---|--|---------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | FEDER OS5 | Montant prévisionnel : 35 000 € |
| <p>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</p> | <p>Lors du précédent programme LEADER, le territoire a poursuivi un projet de coopération transnational sur la valorisation du patrimoine culturel et identitaire entamé lors du programme 2007-2013. Des liens forts ont été tissés avec les territoires impliqués. Sans se limiter à ce seul projet de coopération, il est primordial d'entretenir les relations nouées par le passé et de continuer une coopération qui a été pleine de succès. L'itinérance culturelle est une thématique pressentie sur laquelle la suite de cette coopération transnationale pourrait se développer. En parallèle, une coopération interterritoriale pourra voir le jour autour de la mobilité et/ou de la formation (voir fiche action 12).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en réseau ▪ Mener une action commune avec un autre territoire autour d'une approche analogue ▪ Enrichir les pratiques <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser une meilleure connaissance de son territoire ▪ S'ouvrir à l'autre ▪ Favoriser un sentiment d'appartenance à l'Union Européenne | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide préparatoire à la coopération sous forme de visites d'étude et d'échange de pratiques ▪ Actions de coopération : mise en place des projets dans chaque pays, publication communes, rencontres de coordination, actions communes | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ; ▪ les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole. ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.. | |
| Taux max. d'aide publique | <p>100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum</p> | |
| Taux d'aide | <p>Jusqu'à 80%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales</p> | |
| Planchers | <p>Double plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée ▪ 15000 € d'aide minimum prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | / | |



TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |



FICHE ACTION 12

Projet de coopération interterritorial – Echange de pratiques innovantes et continuité interterritoriale

| OBJECTIF PRIORITAIRE 4 | COOPÉRATION | |
|--|---|---------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | LEADER | Montant prévisionnel : 35 000 € |
| <p>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</p> | <p>En parallèle de la coopération transnationale, une coopération interterritoriale sera développée. Les thématiques pressenties sont la mobilité et la formation. Il s'agira pour le territoire de créer une continuité interterritoriale avec les territoires voisins des solutions innovantes et favorisant un maillage à une plus grande échelle.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en réseau ▪ Mener une action commune avec un autre territoire autour d'une approche analogue ▪ Enrichir les pratiques et innover <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une continuité des services avec les territoires voisins | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide préparatoire à la coopération sous forme de visites d'étude et d'échange de pratiques ▪ Actions de coopération : mise en place des projets, publication communes, rencontres de coordination, actions communes | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle). ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement minimum | |
| Taux d'aide | 80% | |
| Planchers | Double plancher de 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | / | |



TRONC COMMUN

| Critères | 0 point | 1 point | 2 points | 3 points | Note |
|---|---|--|---|--|-------------|
| Comment le projet s'inscrit-t-il à la stratégie du territoire ? | Le projet se situe hors du centre-bourg | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à une fonction urbaine | Le projet se situe dans le centre-bourg et répond à plusieurs fonctions urbaines | | _/2 |
| Rayonnement du projet | Projet d'intérêt communal | Projet d'intérêt intercommunal | Projet d'intérêt intercommunautaire | Projet d'intérêt pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne | _/3 |
| Le projet s'inscrit-il dans une démarche partenariale et de mise en réseau ? (Partenariat opérationnel) | Aucune démarche partenariale et participative | Travail et échanges réguliers avec des partenaires | Travail et échanges réguliers avec des partenaires et concertation du public dans la définition du projet | Co-production, co-construction d'un projet collectif avec les partenaires et/ou le public, qui est impliqué dans le pilotage du projet | _/3 |
| Impact environnemental et social | Attention particulière portée au traitement et à la réduction des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | _/1 |
| | Politique d'achat éco-responsables et/ou Prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (mentions inscrites dans le CCTP/marchés publics) | | | | _/1 |
| | Le projet valorise le patrimoine culturel et paysager, participe à la protection de la biodiversité | | | | _/1 |
| | Le projet contribue à l'inclusion sociale (publics en difficulté, jeunesse/seniors) | | | | _/1 |
| TOTAL TRONC COMMUN | | | | | _/12 |



FICHE ACTION 13

Frais de fonctionnement

| OBJECTIF PRIORITAIRE 5 | FONCTIONNEMENT | |
|--|---|----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant | LEADER | Montant prévisionnel : 270 000 € |
| Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie | <p>Il s'agira de soutenir l'animation et la gestion du programme afin d'en assurer le bon déroulement. L'animation/gestion des fonds européens consistera en l'accompagnement des maîtres d'ouvrages, de l'amorçage du projet à sa concrétisation. Des actions de communication et de mises en réseaux devront également avoir lieu. Le montage administratif des dossiers sera encadré par l'équipe technique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'émergence de projets ▪ Développer l'appui technique aux projets ▪ Capitaliser et diffuser les initiatives | |
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation et gestion du programme ▪ Création de documents supports ▪ Actions de communication et de formation ▪ Actions de mises en réseaux ▪ Evaluation du programme ▪ Adhésion à des réseaux | |
| Inéligibilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle). ▪ les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. | |
| Fonctionnement du dispositif | Au fil de l'eau | |
| Taux max. d'aide publique | 100 % dans la limite des règles nationales et européennes. | |
| Taux de cofinancement | 80 % | |
| Planchers | Double plancher de 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide. | |
| Plafonds | / | |



